

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires
Objet : Modification de tarifs produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la décision n° 182/2017 du 24 Octobre 2017,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tarif des produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification du prix de vente des l'articles suivant :

- Livre La Moto de Marco au prix de **7,30 Euros** au lieu de 6,95 Euros
- Livre Le Camping-Car d'Oscar au prix de **7,30 Euros** au lieu de 6,95 Euros
- Livre la voiture de Rallye de Charlie au prix de **7,30 Euros** au lieu de 6,95 Euros

et ce, à compter du 3 Juillet 2025

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 27 Juin 2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 1 JUIL. 2025

Publié ou notifié le 10 JUIL. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 10 JUIL 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.